



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 3 novembre 2016

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Gaëtan LEVITRE – Stéphane SAUVAN – Jacqueline PONS – Sylvie BLANDIN – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Philippe BRUN – René DUFOUR – Nadine TERNISIEN – Jacky FLEITH – Jean-Pierre BRÉVAL – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Dominique DELAFOSSE – Jean CARRÉ – Marc-Antoine JAMET – Fadilla BENAMARA – Catherine DUVALLET – Richard JACQUET – Caroline ROUZÉE – Anne TERLEZ – Christian WUILQUE – François-Xavier PRIOLLAUD – Alexandre DELACOUR – Jean-Claude COURANT – Jean-Yves CALAIS – Hervé LETELLIER – Patrick MADROUX – Jean-Pierre DUVÉRÉ – François CHARLIER – Didier PIEDNOËL – Guillemette NOS – Jean-Marc MOGLIA.

ABSENTS EXCUSÉS :

Yves LANIC – Jacky BIDAULT – Jean-Claude CHRISTOPHE – Jean-Michel DERREY – Maryannick DESHAYES – Alain LEMARCHAND – Daniel JUBERT – Céline LEMAN – Jean-Jacques LE ROUX – Jean-Pierre TROCHET – Pierre LECUYER – Pierre MAZURIER – Didier DAGOMET – Pascal LEMAIRE – Hervé PICARD – Hubert ZOUTU.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Vincent VORANGER – Vinciane MASURE – Sylvie BESNIER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	ENFANCE-JEUNESSE	Point sur l'étude enfance-jeunesse	Sylvie BESNIER René DUFOUR
2	PATRIMOINE	DB 16-13 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – Association Patrimoine(s) – 17e rencontres du Patrimoine – Subvention – Autorisation	P. MADROUX
3	COMMERCE ET ARTISANAT	DB 16-14 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union Commerciale et Artisanale de Poses – Subvention 2016 – Signature d'une convention – Autorisation	JY. CALAIS
4	COMMERCE ET ARTISANAT	DB 16-15 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union des commerçants et artisans d'Alizay – Subvention 2016 – Signature d'une convention – Autorisation	JY. CALAIS
5	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 17 novembre	Philippe Le GAL Bernard LEROY
6		Affaires diverses	

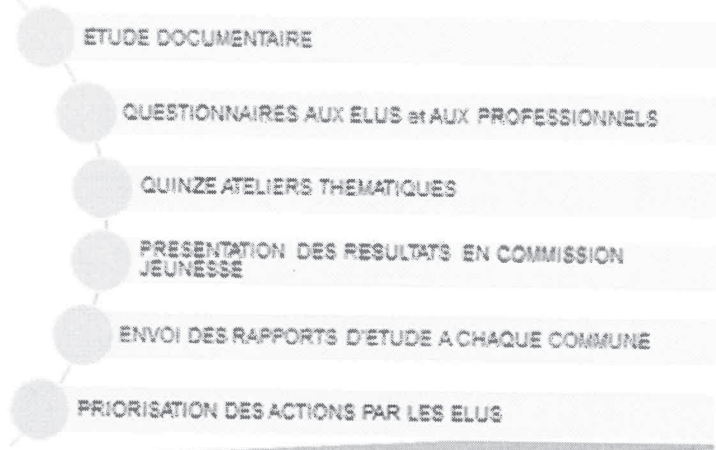
1/ POINT SUR L'ETUDE ENFANCE/JEUNESSE :

La synthèse de cette étude est présentée sous la forme d'un diaporama par Madame Sylvie BESNIER et Monsieur René DUFOUR. Ce document sera envoyé à l'ensemble des communes et aux participants de la commission jeunesse.

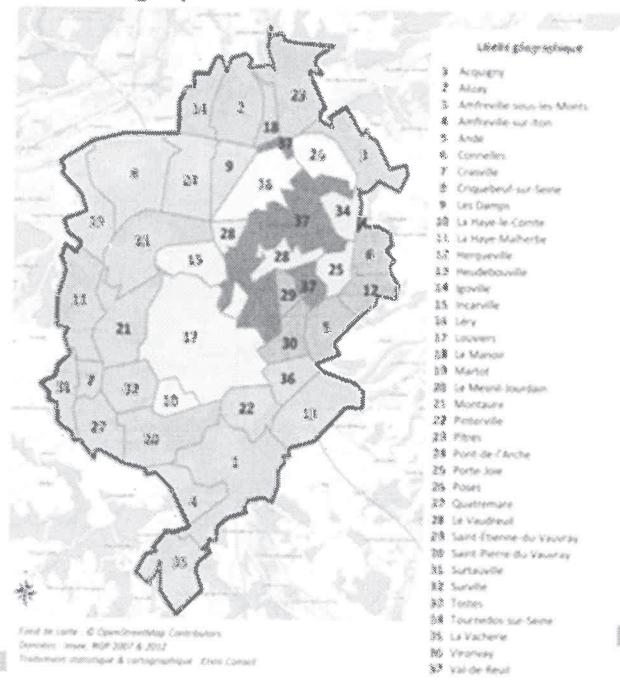


Rappel de la méthode

Etude réalisée par ENEIS ENO, cadrage par le comité de pilotage constitué par :
Le Président de l'Agglomération, le Président de la Commission Jeunesse, les élus des communes contractualisant un CEJ avec la CAF et la Direction enfance jeunesse.



Une logique de bassins de vie





L'étude , temps fort de la politique enfance jeunesse

Une dynamique communautaire fédérée...

Des débats ouverts entre élus quant aux questions de la famille, de l'enfance de la jeunesse et des valeurs

Une dynamique globale et croissante de tous les acteurs du territoire

Une reconnaissance de l'agglomération en tant qu'acteur fédérateur, porteur de méthodes et de moyens



L'étude , temps fort de la politique enfance jeunesse

une dynamique perçue et attendue par l'environnement de l'agglomération

identification de l'agglomération en tant qu'acteur et animateur principal pour la CAF, et autres acteurs du territoire

Augmentation de l'implication et de la volonté politique des élus et des professionnels

Mise en œuvre du projet éducatif : rapidité des décisions, efficacité des méthodes et moyens financiers





Les PILIERS du PLAN D'ACTION

Plan d'actions
de la politique
enfance
jeunesse

LE PROJET ÉDUCATIF

LE RÔLE DE
L'AGGLOMÉRATION DANS
L'ANIMATION DU
TERRITOIRE

LE TRANSFERT DE
COMPÉTENCES



Le Projet éducatif

**Axes structurants
priorisés et validés
lors de la commission
du 10 octobre 2016**

LE TRANSPORT ET
L'ITINÉRANCE

L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN
SITUATION DE HANDICAP

L'OFFRE AUX ADOLESCENTS

L'HARMONISATION DE LA
TARIFICATION

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA
PARENTALITÉ

L'OFFRE DE PREVENTION à
DESTINATION DES JEUNES





LE TRANSPORT ET L'ITINERANCE

3 objectifs

- 1 : Poursuivre et encourager les projets de mobilité en cours sur le territoire (transports doux, en commun...)
- 2 : Promouvoir le développement d'une offre d'accueil en itinérance
- 3 : Impliquer directement les jeunes et les structures jeunesse dans les projets de mobilité

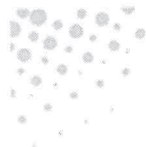


Réalisations DEJ 2016

- Covoiturage des familles pour les stages d'initiations à Martot et les camps à Poses été 2016



- animation des bassins de vie avec l'association des quatre jeudis
- création d'une application de partages de trajets



L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

3 Objectifs

- 1 : Sensibiliser et former les professionnels
- 2 : Approfondir la coordination avec les partenaires
- 3 : Développer l'information et l'accompagnement des familles



Réalisations DEJ 2016

- Un audit effectué par Nathalie REVERT (stage CAFERUIS) de mai à octobre 2016

- Formation de deux animateurs référents



Projets 2016/2017

- Travail de la commune de Poses et l'association l'oiseau bleu





L'OFFRE AUX ADOLESCENTS

5 Objectifs

- 1 : Proposer des animations de proximité pendant les vacances scolaires
- 2 : Approfondir la coordination avec les partenaires, poursuivre l'adaptation des accueils jeunes aux attentes des jeunes
- 3 : Mettre en place un réseau de professionnels à des fins d'observatoire
- 4 : Développer des outils valorisant la place du jeune en tant que citoyen
- 5 : Mettre en place des formations (BAFA, secourisme ...) avec des organismes spécialisés

Réalisation DEJ 2016

 Le projet passerelle et itinérance Toussaint 2016

 Conseil des jeunes, plateforme collaborative autour des centres d'intérêts et événements, aide aux projets, mises en relation avec les entreprises



HARMONISATION DE LA TARIFICATION

3 Objectifs

- Réaliser un audit des modes de fonctionnements liés à la tarification des repas et de l'accueil extra et péri scolaire
- Envisager des possibilités d'harmonisation des modes de fonctionnements
- Etude des conventions entre communes

 Création d'un groupe de travail à l'échelle de l'agglomération pour engendrer une réflexion sur la grille tarifaire : élus, C.A.F, techniciens





ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITE

3 Objectifs

Mettre en place d'un réseau parentalité

Développer des temps ludiques et d'échanges avec les familles

Envisager le développement d'un projet maison de la famille sur le territoire



Projets 2017

Fédérer les initiatives et les savoirs faire du territoire en relation avec la CAF
Création d'un passeport famille annuel : arborescence culturelle et sportive, conférences, temps de partage
Un lieu d'accueil parents enfants itinérant, pilotage par Alizay
Une Maison de la famille... itinérante



L'OFFRE DE PREVENTION AUX JEUNES

Le sujet a été débattu. L'accompagnement des jeunes âgés de plus de 18 ans n'entre pas dans le cadre actuel de la compétence de l'agglomération en termes d'enfance jeunesse.

Ces objectifs seront travaillés en relation avec la politique de la ville et dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Eure.





Le rôle de l'agglomération dans l'animation du territoire

Axes structurants

LA GOUVERNANCE DU PROJET

LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE

LA COMMUNICATION À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

LA COMMUNICATION À DESTINATION DES FAMILLES ET DES JEUNES

LA MUTUALISATION DES RESSOURCES HUMAINES



La gouvernance du projet : la commission enfance jeunesse

5 Objectifs


1: Assurer une bonne visibilité des projets

2: Coordination resserrée

3: Soutenir l'implication de tous les services de l'agglomération

4: Enrichir les temps d'échanges et de débats autour des questions de la famille, de l'enfance et de la jeunesse

5: Contrôle du calendrier des projets et de leurs financements

 la Direction Enfance Jeunesse ; une volonté : être un espace de travail intermédiaire pour assurer le lien, l'information et la communication entre les élus et les professionnels au sein des commissions enfance jeunesse





Le pilotage de la politique : les groupes de travail collaboratifs

2 Objectifs

Mettre en place des groupes de travail distincts par axes structurants ou projets pour concevoir les actions, leur programmation, leur financement

Assurer le suivi et l'évaluation des projets

Création de groupes de travail par projet, constitués des élus concernés, un membre la direction concernée de l'agglomération, des professionnels du territoire, la Direction enfance jeunesse




La communication à destination des professionnels

3 Objectifs

1 : Mise en place de groupes d'analyse et de partage des pratiques

2 : Favoriser le partage de savoir faire

3 : Développer une plateforme numérique interne

 Ateliers tout'anime : un mercredi matin par mois, visite de sites du territoire, temps ressource en médiathèque, partage des nouveaux jeux

 Création de groupes de travail par projet, constitués d'élus, la Direction de la communication de l'agglomération, des professionnels du territoire, la Direction enfance jeunesse





La communication à destination des familles et des jeunes

3 Objectifs

1 : Faire participer les familles à la construction du projet éducatif

2 : Mettre en place des outils de communication portés par les jeunes

3 : Utiliser les relais de communication existants



Création de groupes de travail par projet, constitués d'élus, la Direction de la communication de l'agglomération, des professionnels du territoire, la Direction enfance jeunesse



La mutualisation des ressources humaines

3 Objectifs

Optimiser les recrutements

Mutualiser les équipes et les professionnels ponctuels

Concevoir, programmer, évaluer des formations



Réalisation 2016 groupe de travail avec la coordination de Pont de l'Arche



Projets 2017

Création d'un club RH
Création d'une CV thèque





Méthologie de travail des axes structurants de la politique enfance jeunesse

8 Groupes de travail collaboratif

- 15 participants par groupe : Elus, Professionnels, CAF, Education Nationale, DDCS et la DEJ...
- Constitution des groupes en commission jeunesse du : 21 novembre 2016

Commission Enfance Jeunesse

pour

- Une restitution des travaux par la DEJ
- Une évaluation des actions
- Une validation par les élus



Méthologie de travail des axes structurants de la politique enfance jeunesse

21 novembre 2016

LE TRANSPORT ET L'ITINERANCE

L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

L'OFFRE AUX ADOLESCENTS

L'HARMONISATION DE LA TARIFICATION

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITE

LA COMMUNICATION À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

LA COMMUNICATION À DESTINATION DES FAMILLES ET DES JEUNES

LA MUTUALISATION DES RESSOURCES HUMAINES

8 Groupes de travail





Projet éducatif de l'agglomération

I Présentation du projet éducatif

- 1: qu'est ce que le projet éducatif?
- 2: diagnostic territorial
- 3: les principes fondateurs et valeurs du projet éducatif

II Elaboration, suivi et évaluation du projet éducatif

- 1: travail préparatoire
- 2: les visées du Projet éducatif
- 3: la gouvernance du projet éducatif
- 4: le pilotage des actions du projet éducatif : travail collaboratif
- 5: les missions de la Direction Enfance Jeunesse

III Les huit priorités du projet éducatif

- 1: enjeux
- 2: objectifs généraux
- 2 : orientations des actions et mise en œuvre
- 3: perspectives



Projet éducatif de l'agglomération SEINE EURE

IV les fiches action

- 1 contexte
- 2 public
- 3 partenaires de l'action
- 4 pilotage
- 5 moyens financiers
- 6 moyens techniques
- 7 moyens de communication
- 8 calendrier
- 9 résultats attendus
- 10 évaluation de l'action

V Annexes





TRANSFERT DE COMPETENCES



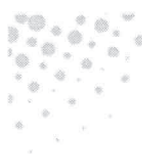
LA LOI NOtre



MISE EN OEUVRE



MUTUALISATION
D' ACTIONS



LA LOI NOtre

La loi NOtre : choix du conseil communautaire de transformer la compétence optionnelle en compétence facultative. Fait et prendra effet au 1^{er} janvier 2017

En conséquence

Si une commune souhaite transférer sa gestion PETITE ENFANCE, ENFANCE, ou jeunesse, il faut une nouvelle modification des statuts de l'agglomération validée par les 37 communes (délais de 3 mois)

CALENDRIER PREVISIONNEL DES PREMIERES APPLICATIONS:

1er juillet 2017 ou 1er janvier 2018





MISE EN OEUVRE

trois impacts :

JURIDIQUE

FINANCIER

RH

- Impacts juridiques
Charte et conventions entre l'agglomération et les communes
- Impacts financiers : le transferts de charges et de recettes
travail de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées
- Impacts sur les ressources humaines :
Direction enfance jeunesse et Direction Ressources Humaines



PROPOSITION : Création d'un groupe support identifié et permanent, en interne à l'agglomération



MISE EN OEUVRE

Les collectivités souhaitant transférer :

- 1 Délibération en conseil municipal
- 2 Etablissement du dossier d'évaluation : domaine à transférer, budgets, le personnel, les locaux, les emprunts...
- 3 Évaluation par le groupe support et transfert du dossier à la CLECT qui fixe le transfert de charges
- 4 Retour au conseil municipal pour décision
- 5 Validation par le conseil communautaire





MISE EN OEUVRE

- Les associations

- 1 Délibération en assemblée générale et en conseil municipal
- 2 Etablissement du dossier d'évaluation : budgets, CA, le personnel, les locaux, les statuts ...
- 3 Évaluation par le groupe de travail support et transfert du dossier à la CLECT qui fixe le transfert de charges
- 4 Retour à l'assemblée générale et le conseil municipal pour décision
- 5 Validation par le conseil communautaire



MUTUALISATION D' ACTIONS enfance jeunesse

- Délibération en conseil municipal
- Evaluation par le groupe de travail, définition du domaine, durée, facturation
- Etablissement d'une convention entre la commune et l'agglomération
- Vote en conseil communautaire



Au terme de cette présentation, Monsieur DELAMARE s'interroge :
« Je me questionne par rapport à la politique menée par la CAF. Il me semble que la politique que nous entendons mettre en œuvre impactera le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). La CAF sera-t-elle en phase avec ce que nous souhaitons mettre en place ? » questionne-t-il.

Madame BESNIER répond que le CEJ a été renouvelé à l'identique et se poursuivra jusqu'en 2019, « avec la possibilité d'avenants » insiste-t-elle. « Une rencontre avec la CAF, portant sur le

travail à mettre en place, est prévue le 9 novembre. La CAF est très attentive au travail mené par l'Agglo. Nous travaillons très régulièrement et en bonne intelligence avec cet organisme » souligne-t-elle.

Monsieur DUFOUR confirme ;

« Cela se passe très bien. La CAF abonde en notre sens. Sylvie BESNIER entretient de très bons rapports et défend nos projets. Ce sont nos projets et la CAF n'impose rien qui ne serait contraire à ce que nous souhaitons mettre en place même si, parfois, nos projets se croisent avec ceux qu'elle porte. Nous élaborons les choses ensemble, progressivement » se félicite-t-il.

A son tour, Monsieur LEROY s'interroge :

« Nous allons avoir un Projet Educatif de Territoire (PET) à élaborer. Je me pose la question de l'articulation entre les structures enfance/jeunesse de l'Agglomération et celles des communes ».

« Le PET concernera, dans un premier temps, la structure enfance/jeunesse de l'Agglomération. Pas celle des communes, répond Monsieur DUFOUR. Après, tout est ouvert ! Des passerelles seront possibles entre la CASE et les communes, les communes entre elles. Grâce à la signature de conventions. Chaque commune conservera son propre projet éducatif ».

Madame BESNIER prend l'exemple du travail sur la parentalité. « La commune d'Alizay souhaite jouer un rôle pilote sur cette question. Mais ce thème concerne tout le monde ; toutes les communes. Chacun peut s'en emparer ».

Monsieur LEROY revient sur le PET :

« Si nous donnons l'impression d'un PET qui ne concerne que les structures relevant de la seule CASE, ce n'est pas bon signe. Il faudrait, je pense, insérer une sorte d'annexe dans laquelle figureraient tous les projets éducatifs communaux ».

Monsieur DUFOUR prend bonne note de cette suggestion avant que Monsieur LEROY ne poursuive :

« La question de la tarification est également un sujet très important ! A quelle échéance pensez-vous aboutir sur cette question cruciale » ?

Madame BESNIER rappelle qu'un diagnostic mené par la CAF est en cours de réalisation :

« Ce diagnostic, très bien mené par la CAF, sera présenté courant mai ou juin 2017. La mise en place des actions en découlant devrait intervenir avant l'été. Il faudra, parallèlement, mener une importante phase de communication auprès des familles. Le calendrier est très serré »...

« D'autant plus que les inscriptions pour les séjours d'été démarrent dès le mois d'avril » insiste Monsieur LEROY.

Monsieur DUFOUR indique que « le groupe de travail sur l'harmonisation des tarifs va travailler le plus rapidement possible. Les autres groupes de travail bénéficieront d'un peu plus de temps pour élaborer et mettre en place les mesures retenues sur les deux ans qui viennent. Pour parvenir à la concrétisation de notre politique enfance/jeunesse, il y a deux cheminements :

- La participation aux différents groupes de travail mis en place,
- La réponse à cette simple question : est-ce que ma commune doit intégrer le PET porté par l'Agglomération ? Si la réponse est positive, alors il faudra en passer par la CLECT.

Vous recevrez, sous huitaine, un courrier demandant à chaque maire sa position par rapport à la prise de compétence ».

Monsieur MOGLIA s'interroge à son tour :

« Le PET porté par l'Agglomération s'applique-t-il à toutes les communes ou seulement à celles qui possèdent déjà une structure enfance/jeunesse » ?

Madame BESNIER répond qu'il concerne l'ensemble des communes de l'Agglomération, qu'elles possèdent ou non une structure enfance/jeunesse.

« *Y compris celles qui n'ont pas de structure ? Pas d'école ?* » demande une nouvelle fois Monsieur MOGLIA.

Madame BESNIER répond par l'affirmative et illustre sa réponse en faisant référence au travail sur la question de l'itinérance. « *L'idée générale est bien de travailler avec toutes les communes, y compris celles qui n'ont aucune structure* » confirme-t-elle.

Monsieur PRIOLLAUD se demande comment ce projet éducatif s'articulera à la fois sur la question des compétences et vis-à-vis des engagements des communes face à la CAF.

Madame BESNIER explique « *que nous ne serons plus formatés par les objectifs poursuivis par la CAF. Nous amènerons nos propres projets. Nous serons porteurs d'innovation. La CAF financera nos actions, communales ou intercommunales, dès lors que les objectifs que nous poursuivrons seront en accord avec les siens* ».

2/ DB 16-13 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PATRIMOINE – Association Patrimoine(s) – 17^e rencontres de Patrimoine(s) – Subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le bureau communautaire décide à l'**unanimité** de verser une subvention de 900 € à l'Association Patrimoine(s) pour l'organisation des 17^e rencontres de Patrimoine(s).

3/ DB 16-14 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union Commerciale et Artisanale de Poses – Subvention 2016 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le bureau communautaire accepte à l'**unanimité** de passer une convention cadre avec l'Union Commerciale et Artisanale de Poses et de verser une subvention d'un montant de 1 060 € T.T.C. à cette association.

4/ DB 16-15 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union des commerçants et artisans d'Alizay – Subvention 2016 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le bureau communautaire accepte à l'**unanimité** de passer une convention cadre avec l'Union des Commerçants et Artisans d'Alizay et de verser une subvention d'un montant de 15 120 € T.T.C. à cette association.

5/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 17 NOVEMBRE 2016 :

L'ordre du jour initial de cette réunion comporte 28 délibérations qui n'appellent aucune remarque. Ce conseil communautaire sera marqué par le débat d'orientations budgétaires et l'examen du rapport annuel de développement durable.

6/ QUESTION DIVERSES :

Pas de réunion *Eure Numérique* le 7 novembre, comme initialement prévu. La réunion est reportée au mois de janvier 2017 car le lot n°1, qui concerne la CASE, a été déclaré infructueux.

Monsieur LEROY attire l'attention de l'assemblée sur les échéances « *très importantes* » du début de l'année 2017 :

« Le calendrier des trois premiers mois de 2017 devra être scrupuleusement observé si nous souhaitons parvenir à notre PLUi. Sinon, les 15 communes concernées devront se conformer au règlement national.

Nous examinerons le PADD lors du Bureau de janvier. A partir de cette date, les communes bénéficieront d'un mois et demi pour en débattre au sein de leurs Conseils municipaux. Il est donc impératif que les communes prévoient au moins un Conseil Municipal durant cette période. L'adoption du PADD interviendra lors du Conseil communautaire du 23 mars » conclut-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 50.

Le Président

Par déléga**tion**
Le Directeur Général

Philippe LE GAL



